

## Délibération du Conseil Municipal

D.2022-75

ACTE : 1.4.3

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,  
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADOQ,

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DES ITINERAIRES GR65 ET GR36 AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du 22 juillet 2022.

Depuis plusieurs années le Département souhaite valoriser les chemins de Saint Jacques de Compostelle. A ce jour il a déjà réalisé :

- . La mise en place de haltes-repos et aires de pique-nique,
- . La signalisation directionnelle et la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin Jacquaire,
- . La sécurisation de certains tronçons le long de la Route Départementale.

Aujourd'hui le Département souhaite mettre l'accent sur la gestion problématique des sanitaires. L'objectif est de garantir aux randonneurs la présence de sanitaires entretenus et ouverts sur toute la saison de marche, soit de début avril à fin octobre.

Au vu de la sur-fréquentation des sanitaires publics sur cette période, le Conseil Départemental propose, via une convention, de soutenir les frais d'entretien de ces équipements.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer ce document et d'accepter la participation annuelle de 3000.00€ proposée par le Conseil Départemental (proratisé à la date de la signature).

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** : M. Le Maire à signer la convention de participation aux frais d'entretiens des itinéraires GR65 et GR36 - convention de gestion des installations sanitaires ;
- **ACCEPTTE** : la participation annuelle de 3000 € proposée par le Conseil Départemental ;
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus



Le Maire,  
François LE MOING